



**Commission Régionale Foot Entreprise et Critérium
SAISON 2019/2020**

PROCÈS-VERBAL N° 27

Réunion du : Mardi 10 MARS 2020.

Présents : Mrs MATHIEU (Comité de Direction) – PAREUX – SANTOS.

Excusés : Mrs LE DREFF – MORNET – OLIVEAU.

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 07 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F.

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI APRES MIDI

R3/B

21875206 - METRO RER LIGNE A 1 / INSTITUT DU PETROLE 1 du 29/02/2020 reporté au 04/04/2020

Lecture du courriel de METRO RER LIGNE A 1 demandant à jouer le 21/03/2020 au lieu du 04 avril 2020 (date du début des vacances scolaires).

La Commission programme ce match le samedi 21 mars 2020 sur le terrain n°9 du parc du Tremblay à l'horaire habituel.

R3/C

21875299 – HIYEL 1 / AIR FRANCE PARIS 2 du 14/03/2020

Lecture du courriel de HIYEL en date du 10 mars 2020 informant de l'impraticabilité du terrain et demandant le report du match.

La Commission demande au club de HIYEL de lui transmettre l'arrêté d'impraticabilité du terrain du propriétaire des installations.

En cas de terrain impraticable confirmé par le propriétaire, la rencontre sera reportée au 21/03/2020 ; à défaut la rencontre sera maintenue.

R3/D

21875382 – DEFENSE NATIONALE 1 / MUNICIPAUX LOUVECIENNES 2 DU 29/02/2020

La Commission,

Après lecture du rapport de l'arbitre officiel et des courriels des clubs,

Considérant que le parc du Tremblay a été fermé le jour même par le propriétaire des installations en raison des conditions météorologiques,
Considérant que le match n'ayant pas pu être reporté par la Ligue, celui-ci a été maintenu à l'agenda des équipes,
Considérant qu'en pareil situation, les 2 équipes sont tenues de se déplacer sur les installations,
Considérant que l'arbitre officiel a constaté l'absence des 2 équipes,
Par ces motifs,
Donne match perdu par pénalité aux deux équipes (- 1 point – 0 but).

FOOTBALL ENTREPRISE SAMEDI MATIN

R1

21454695 – NATIXIS AM 1 / FIPS FOOTBALL 1 du 14/03/2020

Courriel de NATIXIS du 09/03/2020 demandant de décaler le coup d'envoi du match à 11h.
Courriel de FIPS FOOTBALL du 10/03/2020 informant ne pas pouvoir jouer à 11h en raison de l'indisponibilité de ses joueurs pour raisons professionnelles.
La Commission demande au club de NATIXIS de lui transmettre une attestation d'indisponibilité des installations du propriétaire pour un coup d'envoi à 9h30.
A réception, le match sera reporté à une date ultérieure. A défaut, le match sera maintenu à la date et l'horaire prévu au calendrier.

21454694 – HEC 1 / ORANGE ISSY 4 du 14/03/2020

Suite à un match de Coupe Nationale Foot Entreprise à jouer le 14/03/2020, le match en objet est reporté au 11/04/2020.

R2

21881688 TOUR EIFFEL 1 / METRO 93 B4 1 du 04/04/2020 reporté au 11/04/2020

Courriel des 2 clubs demandant à reporter ce match le 25 avril 2020.
La Commission ne peut accepter cette demande car la date du 25/04/2020 est réservée pour les 1/2 finales de la Coupe de Paris CREDIT MUTUEL I.D.F., compétition pour laquelle TOUR EIFFEL et METRO 93 B4 sont toujours qualifiés.
En cas d'élimination de ces 2 clubs en 1/4 de finale, le match en objet pourra être reporté au 25/04/2020.

COUPE DE PARIS IDF CREDIT MUTUEL SAMEDI APRES MIDI

Tirage au sort des 1/4 de finale qui joueront le samedi 04 avril 2020 sur les installations de l'équipe 1ère nommée :

NIKE F.C. 2 / BOUGAINVILLE 8.
METRO FOOT 2 / AEROPORT C.D.G. 2.
BRETONS PARIS 8 / BEST TRAINING CHAMBOURCY 2.
A.S. PTT CHAMPIGNY 1 / REUNIONNAIS DE SENART 8.

Un arbitre officiel sera désigné, à la charge des deux clubs par moitié.
Les 1/2 finales auront lieu le 25/04/2020.

COUPE DE PARIS IDF CREDIT MUTUEL SAMEDI MATIN

Tirage au sort des 1/4 de finale qui joueront le samedi 04 avril 2020 sur les installations de l'équipe 1ère nommée :

IBM PARIS 1 / METRO 93 B4 1.
ACCENTURE 1 / FINANCES 15 1.
STERIA 1 / TOUR EIFFEL 1.
CENTRE HOSPITALIER DES COURSES 1 / ORANGE ISSY 4.

Un arbitre officiel sera désigné, à la charge des deux clubs par moitié.
Les 1/2 finales auront lieu le 25/04/2020.